



Problèmes d'isolation

Par Lohh

Bonjour,

J'ai déjà posté sur le forum pour un problème avec mon propriétaire. Je reviens aujourd'hui vers vous pour un autre problème avec le logement cette fois ci. Je me rends compte que l'isolation du logement est très mauvaise. Le propriétaire ne m'a pas fourni de DPE lors de la signature du bail, il m'avait indiqué que le logement était en classe B lors de la première visite et dans son annonce (dont j'ai encore des screens) mais ce n'est clairement pas le cas. En chauffant en continu j'atteins péniblement les 17 degrés et en ce moment c'est plutôt 14/15° avec des courants d'air partout. Je sais que je suis en droit de demander ce DPE mais hormis si le logement indique une classe F j'imagine que cela ne servira à rien et s'agissant d'un logement rénové qui passe son premier hiver je ne suis même pas sûre que ce dpe soit fiable.

Le contrat d'électricité est commun, le propriétaire me "revend" donc l'électricité dans les charges sans qu'il n'y ait eu de clause particulière dans le bail. Je ne connais ni le fournisseur, ni ses tarifs. Je suis ma consommation sur un compteur secondaire mais j'ai très peur de la facture de régulation et des coupures annoncées cet hiver que je ne pourrai pas anticiper. Il me semble que la pratique ne soit pas tout à fait légale mais je ne connais pas mes recours.

Autre problème, l'isolation phonique qui est inexistante. Le rdc est utilisé par le propriétaire en journée pour ses activités et ponctuellement le soir et le week-end. Il est en mesure d'entendre toutes mes conversations sans difficulté que je sois au premier étage ou au second du logement. Je ne sais par ailleurs pas quand il se trouve au rdc. Je trouve la situation extrêmement malsaine mais là encore je ne sais pas si je dispose de moyens pour lui faire améliorer le logement.

Je lui ai indiqué que l'isolation était très mauvaise, il est venu pour constater le problème et a tenté par petites touches de le solutionner mais j'ai clairement l'impression qu'il prend le problème par dessus la jambe et qu'il ne veut surtout pas engager de frais. Pourriez vous m'indiquer si je dispose de recours pour l'obliger à engager des travaux d'isolation thermiques et phoniques correctement réalisés et à faire installer un compteur spécifique au logement pour que je puisse prendre mon propre fournisseur.

Merci